



Procès verbal Commission de contrôle - 28 août 2020

Tableaux des inscriptions et des radiations de la liste électorale générale et des listes électorales complémentaires

Dépôt des tableaux

Le maire de la commune de TRAPPES informe les électeurs que les tableaux d'inscriptions et radiations opérées sur listes électorales ont été déposés aujourd'hui au secrétariat de la mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance pour une durée de sept jours (art. L.20,I et R13 du code électoral)

À TRAPPES, le 28 Août 2020

*Pour Le maire,
Et par délégation
Isabelle GARCIA
Directrice Adjointe
Des Affaires Générales*

